

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Délage, présidée par Monsieur le maire Raymond Morin et tenue le 27 mai 2021, à 18h46, à la salle communautaire de l'Édifce Palma-Morin, située au 175 Route 107 à Délage.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Raymond Morin, Maire
 Madame Louise Charlebois, Conseillère siège no.1
 Monsieur Gilles Jolivette, Conseiller siège no.2
 Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
 Madame Michelle Briand, Conseillère siège no.4
 Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
 Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

Est aussi présente la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que 0 personne dans l'assistance.

La séance extraordinaire du conseil du 27 mai est à huis clos avec les membres du Conseil et la Directrice générale, suite aux recommandations du Ministère de la Santé publique et de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dû à la pandémie du COVID-19 afin d'assurer la sécurité de toutes les citoyennes et citoyens de Délage.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Elle est ouverte à 18h46.

2021-05-CMD180 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1 LÉGISLATION

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2 ADMINISTRATION

2.1 Présentation et adoption du règlement modificateur N° 485-1-URB-2021, modifiant le règlement N° 485-URB-2010, concernant l'emprunt pour l'installation d'une ligne hydro-électrique dans le secteur du Lac Achigan et décrétant un emprunt

3 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

4 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

5 TRANSPORT

6 HYGIÈNE DU MILIEU

7 LOISIRS ET CULTURE

12 VARIA

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-05-CMD181

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFICATEUR NO.485-1-URB-2021, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 485-URB-2010, CONCERNANT L'EMPRUNT POUR L'INSTALLATION D'UNE LIGNE HYDRO-ÉLECTRIQUE DANS LE SECTEUR DU LAC ACHIGAN ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT

Il est proposée par la conseillère Michelle Briand, appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Déléage a adopté le règlement concernant l'emprunt pour l'installation d'une ligne hydro-électrique dans le secteur du Lac Achigan et décrétant un emprunt n° 485-URB-2018, le 1 juin 2010;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif à la modification du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du 20 mai 2021;

CONSIDÉRANT que nous devons apporter des modifications au règlement;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil reconnaît avoir reçu une copie du règlement au moins deux (2) jours avant sa présentation et adoption, déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, le conseil adopte la modification du présent règlement pour l'emprunt pour l'installation d'une ligne hydro-électrique dans le secteur du Lac Achigan et décrétant un emprunt.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-05-CMD182

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Michel Guy et appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 18h47.

Adoptée à l'unanimité.

Raymond Morin
Maire

Joanne Poulin
Directrice générale et secrétaire-trésorière